

Interview de **Philippe Schmidt**, président de l'Inach et vice-président de la Licra

« Internet est un instrument merveilleux qui ne doit pas devenir une poubelle »



A l'occasion de la Conférence internationale de l'Inach, réseau international de lutte contre la haine sur internet, les 10 et 11 octobre à Paris, l'ARCEP reprend des extraits d'un entretien, réalisé par Marie-Pia Garnier pour le n° 635 du magazine de la Licra, Le Droit de Vivre.



**■ Qu'est-ce que l'Inach ?**

L'Inach est une ONG qui regroupe aujourd'hui vingt organisations, dont la Licra, dans presque autant de pays. Elle a été créée le 4 octobre 2002. L'idée est de développer progressivement un réseau transnational de collaboration avec d'autres associations, afin de lutter contre la prolifération de sites haineux, racistes et discriminants sur internet. L'autre mission de l'Inach est la sensibilisation des acteurs économiques sur internet. Nous devons leur faire prendre conscience qu'il est fondamental, aujourd'hui, de poser des limites à la liberté d'expression.

**■ Le premier amendement de la constitution américaine, qui rappelle le droit inaliénable à la liberté d'expression, en est-il souvent le frein principal ?**

Cela fait plus de dix ans, à la Licra, que nous nous battons, sur ce problème de la liberté d'expression et de ses limites sur internet. Bien sûr, un certain nombre de personnes nous répondent immédiatement : « premier amendement ». Mais à qui s'applique-t-il, en réalité, ce fameux Premier amendement ? A l'Etat américain uniquement, à son gouvernement et à son législateur. Cela posé, toute entreprise, quelle qu'elle soit, a le droit de bannir tout ce qu'elle veut à partir du moment où elle ne fait pas à son tour du racisme et de la discrimination. Il lui suffit de fixer la règle du jeu dans une charte éthique et de se donner les moyens de faire le ménage pour la faire respecter. Se réfugier derrière le premier amendement pour une entreprise est un non-sens total. Maintenant, ce qui est évident, c'est que ce type de législation anglo-saxonne a créé une culture de liberté d'expression totale, qui s'est profondément enracinée sur internet. Mais le propre d'une culture n'est-il pas d'être en constante évolution ?

**■ Quel axe de communication a été retenu pour la conférence de Paris ?**

Bien sûr, il faut appeler de toutes nos forces une législation internationale qui bannisse d'internet tout contenu raciste au sens large. Mais soyons pragmatiques : c'est loin d'être

gagné. Si l'environnement virtuel de ce formidable outil de communication et de liberté d'expression est pourri, si nous sommes constamment paniqués à l'idée que nos enfants puissent être choqués, voire même insidieusement contaminés, par des contenus haineux, cette planète virtuelle deviendra alors irrémédiablement hostile et dangereuse pour tous. Internet est un instrument merveilleux qui ne doit pas devenir une poubelle. Exactement à l'image de notre environnement écologique, qui est aussi une grande problématique sans frontières, notre environnement doit être préservé. D'où l'axe de travail et de réflexion de cette conférence, qui est un appel, une action pour la préservation de cet environnement virtuel, exactement comme on le fait en matière

est grande vis-à-vis de la collectivité. L'industrie et les médias doivent être en première ligne, et sont, selon moi, les acteurs ayant le plus de capacités et les moyens de devenir responsables. On ne se positionne donc pas ici sur un axe répressif, mais sur un axe de sensibilisation et de lobbying. On essaie d'amener ces acteurs à entendre notre message et à se conduire avec la plus grande vigilance.

**■ Quels sont, au sein de l'Inach, les points de désaccord entre les associations membres sur ce que doit être un environnement virtuel respirable ?**

Si nous avons des points de désaccord, ce sera uniquement sur l'aspect légal. Sur l'aspect moral, sur le fait que, par exemple, il

« L'industrie et les médias doivent être en première ligne, et sont, selon moi, les acteurs ayant le plus de capacités et les moyens de devenir responsables. On ne se positionne donc pas ici sur un axe répressif, mais sur un axe de sensibilisation et de lobbying. »



d'écologie. Il en va donc ici de la responsabilité morale de chacun. Cela n'a plus rien à voir avec cette soi-disant *netiquette* dont on parlait il y a quelques années. Où il s'agissait surtout, en réalité, de justifier la mise en ligne gratuite de contenus culturels qui relevaient de la propriété intellectuelle et artistique de leurs auteurs.

**■ Comment peut-on préserver cet environnement virtuel ?**

Il y a tout l'aspect juridique et législatif, qui n'est pas notre sujet aujourd'hui. L'axe répressif n'est qu'une partie du travail de l'Inach. Bien sûr, notre service juridique à la Licra échange presque quotidiennement des informations et collabore avec les services juridiques des autres associations. Mais, l'autre partie du travail de l'Inach consiste à sensibiliser chacun à la responsabilité sociale qui lui incombe sur internet. Il va sans dire que plus on est puissant, plus cette responsabilité

faut bannir les sites négationnistes sur internet, nous avons tous la même position. La grande différence entre nous, c'est ce que l'Etat peut interdire ou pas. L'Etat c'est une chose, mais la responsabilité individuelle des médias qui ne sont pas assez vigilants sur leurs forums, des sites commerciaux qui vendent n'importe quoi en ligne, et des groupes sociaux qui laissent débattre de tout... c'est tout autre chose. Là-dessus, ensemble, nous pouvons agir pragmatiquement et concrètement. Il y a aussi un autre type de nuisance sur internet dont on parle encore très peu en France : le *cyberbullying*, ou harcèlement haineux d'un homme par internet. Il se développe à la vitesse de l'éclair dans certains pays, et c'est un problème qui nous préoccupe beaucoup et sur lequel nous réfléchissons collégialement au sein de l'Inach.

[www.inach.net](http://www.inach.net) [www.licra.org](http://www.licra.org)